

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SATINIUM VIE (fermé à la commercialisation)

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SATINIUM VIE

CNP Assurances

Site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 41 98 50 50 pour de plus amples informations

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de CNP Assurances en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 12/02/2025

CNP Assurances fait partie du groupe La Banque Postale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

SATINIUM VIE est un contrat d'assurance individuel sur la vie libellé en euros et en unités de compte.

Ce contrat n'est plus commercialisé mais les versements ultérieurs restent autorisés.

Le contrat comporte une date d'échéance de 8 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat se proroge tacitement chaque année, sauf demande contraire de la part du souscripteur.

Objectifs

Les options d'investissement sous-jacentes proposées sont :

le support en euros SATINIUM VIE EUROS,

les supports en unités de compte du mode de gestion « Gestion Libre » et les orientations de gestion dans le mode de gestion « Mandat d'Arbitrage ».

Le support en euros SATINIUM VIE EUROS est investi principalement en actifs obligataires. Le rendement du support en euros SATINIUM VIE EUROS dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et des prélèvements sociaux.

Les supports en unités de compte sont constitués par des organismes de placement collectifs (avec des classes d'actifs de type monétaires, obligataires, actions, mixtes, immobiliers), des actions et des titres de créances. Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le rendement du capital investi dans le mode de gestion « Mandat d'Arbitrage » dépend de l'orientation de gestion choisie et du rendement des supports en unités de compte qui composent ce mode de gestion.

Investisseurs de détail visés

Le type de souscripteur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Assurance : avantages et coûts

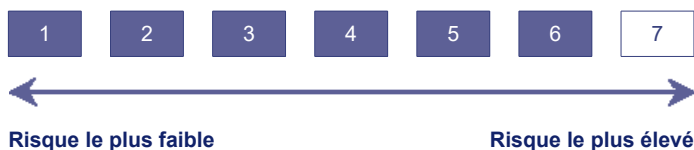
SATINIUM VIE comporte une garantie en cas de vie qui donne droit au paiement d'un capital ou d'une rente ainsi qu'une garantie en cas de décès qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Le niveau des garanties dépend des options d'investissement sous-jacentes, il est présenté dans la rubrique « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)

Éventail des classes de risques des options d'investissement sous-jacentes proposées dans le contrat SATINIUM VIE :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque et le rendement de l'investissement sur le contrat SATINIUM VIE varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Pour le support en euros SATINIUM VIE EUROS, si vous n'avez pas choisi la garantie plancher en cas de décès, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de tous frais. Si vous avez choisi la garantie plancher en cas de décès, le contrat ne comporte pas de garantie en capital.

Le rendement du capital investi sur le support en euros SATINIUM VIE EUROS dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et des prélèvements sociaux.

Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Le rendement du capital investi sur les supports en unités de compte dépendra de l'évolution des marchés financiers auxquels sont exposés ces supports.

La législation fiscale de l'État où réside le souscripteur peut avoir des conséquences sur les paiements réels réalisés.

Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances le souscripteur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 euros par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : www.fgap.fr.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	Entre 352,05 EUR et 782,18 EUR	Entre 1 343,01 EUR et 9 014,13 EUR
Incidence des coûts annuels*	Entre 3,52 % et 7,82 %	Entre 1,69 % et 4,81 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0 % avant déduction des coûts et entre -4,81 % et -1,69 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage des montants que vous versez	De 0,25 % à 0,49 %
Coûts de sortie	Il n'y a pas de coût de sortie pour ce produit	De 0,00 % à 0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	De 1,40 % à 3,70 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 1,13 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Aucune commission n'existe pour ce produit.	De 0,00 % à 0,00 %

Les coûts supportés par le souscripteur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Le souscripteur peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus suivant la date de réception de ses conditions particulières ou la date de signature de la proposition d'assurance valant conditions particulières.

Durée de détention recommandée: 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

SATINIUM VIE comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours selon les modalités contractuelles. Le rachat avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement sous-jacentes peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller.

La réclamation peut émaner du souscripteur mais également de l'assuré le cas échéant, des bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droit.

En cas de désaccord sur la réponse donnée, ces personnes pourront s'adresser à CNP Assurances à l'adresse postale suivante : CNP Assurances- 4, promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux ou sur le site www.cnp.fr.

En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, ces personnes pourront s'adresser au Médiateur : par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 » ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet <https://dic.cnp.fr>

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales,
- les annexes aux conditions générales relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat, à la garantie plancher optionnelle en cas de décès et à la fiscalité en vigueur,
- les annexes relatives à la « Liste des supports en euros et en unités de compte représentatives d'OPC éligibles au contrat SATINIUM VIE par mode de gestion » et à la « Liste et caractéristiques principales des supports en unités de compte représentatives de titres Actions éligibles au contrat SATINIUM VIE pour le mode de gestion « Mandat d'Arbitrage »,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- la proposition d'assurance ou la proposition d'assurance valant conditions particulières signée,
- les conditions particulières, le cas échéant,
- le mandat d'arbitrage, le cas échéant,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.

